

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la  
Municipalité d'Hébertville tenue le 29 janvier 2024 à 19h00, à la  
salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville d'Hébertville**

**PRÉSENTS :**

M. Marc Richard, maire  
Mme Caroline Gagnon, conseillère district #1  
Mme Myriam Gaudreault, conseillère district #2  
M. Dave Simard, conseiller district #5  
M. Régis Lemay, conseiller district #6

**ABSENTS :**

Mme Éliane Champigny, district #3  
M. Tony Côté, district #4

**ÉGALEMENT PRÉSENT :**

Sylvain Lemay, directeur général et greffier-trésorier

**1. MOT DE BIENVENUE DU MAIRE ET CONSTAT DU QUORUM**

À 19h00, le maire, Marc Richard, préside et après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte en souhaitant la bienvenue aux citoyens présents.

**2. ADMINISTRATION**

**2.1 CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Constatation de l'avis de convocation

**2.2 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**7914-2024**

Il est proposé par M. Régis Lemay, conseiller, appuyé par Mme Myriam Gaudreault, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que le Conseil municipal d'Hébertville adopte le projet d'ordre du jour suivant :

1. Mot de bienvenue du Maire et constat du quorum
2. **Administration**
  - 2.1 Constatation de l'avis de convocation
  - 2.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. **Résolutions**
  - 3.1 Modification des paramètres de remise de la trousse des nouveaux arrivants
  - 3.2 Cession des infrastructures du projet de développement résidentiel du 175e
  - 3.3 Adjudication du contrat pour l'acquisition d'un camion municipal
  - 3.4 Embellissement de la Municipalité - Bacs à fleurs
  - 3.5 Adoption des journées de la persévérance scolaire
  - 3.6 Demande des fondations hospitalières régionales
  - 3.7 Blocus forestier au kilomètre 59 du chemin Domtar
4. **Dons - Subventions - Invitations**
  - 4.1 Chevaliers de Colomb - Demande d'aide financière



4.2 Fondation DI TSA du Saguenay Lac-Saint-Jean - Demande d'aide financière

4.3 Société Alzheimer Saguenay-Lac-Saint-Jean - Renouvellement de la carte de membre 2024

5. Période de questions

6. Levée de l'assemblée

3. RÉSOLUTIONS

3.1 MODIFICATION DES PARAMÈTRES DE REMISE DE LA TROUSSE DES NOUVEAUX ARRIVANTS

7915-2024

Considérant la résolution #7765-2023 encadrant les paramètres d'attribution de la trousse des nouveaux arrivants;

Considérant la résolution #7765-2023 octroyant à tous les nouveaux arrivants, un billet de saison familial au Mont Lac-Vert;

Considérant que la nouvelle résolution #7895-2023 de la Municipalité cède les opérations du Mont Lac-Vert à l'entreprise la Compagnie des Montagnes de ski du Québec inc. à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024;

Il est proposé par M. Dave Simard, conseiller, appuyé par Mme Caroline Gagnon, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De retirer l'octroi d'un billet de saison familial au Mont Lac-Vert.

De maintenir dans la trousse la gratuité des activités municipales pour un (1) an et tous les coupons rabais.

De modifier dès le 1<sup>er</sup> janvier 2024 la trousse des nouveaux arrivants selon les nouvelles modalités et d'aviser la Corporation de développement.

3.2 CESSION DES INFRASTRUCTURES DU PROJET DE DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL DU 175E

7916-2024

Considérant la problématique de logement actuelle et la forte demande observée sur le territoire de la municipalité d'Hébertville afin de pallier à cette carence;

Considérant que la municipalité d'Hébertville travaille actuellement au développement d'un terrain appartenant à Gravier Donckin Simard et Fils aux fins d'un développement d'un plan de lotissement de plus de 30 terrains résidentiels;

Considérant que les procédures d'acquisition dudit terrain situé en zone résidentielle sont en cours de réalisation;

Considérant le mandat octroyé à la firme d'ingénierie Magéco LMG pour définir et encadrer toutes les étapes conduisant à la concrétisation rapide du projet y incluant tous les plans et devis, estimés budgétaires, demandes d'autorisation environnementale et autres études requises;

Considérant la demande de règlement d'emprunt en cours pour financer le dit projet;

Il est proposé par Mme Myriam Gaudreault, conseillère, appuyé par Mme Caroline Gagnon, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser la firme Magéco LMG à soumettre pour approbation, au nom de la municipalité d'Hébertville et auprès du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques de la Faune et des Parcs (MELCCFP), les plans et devis relatifs aux travaux de construction concernant le prolongement du projet de développement résidentiel du 175<sup>e</sup> à Hébertville.

Que la municipalité d'Hébertville s'engage à prendre possession des



infrastructures dudit développement et accepte le projet d'acquisition de rues, du bassin de rétention, de terrains et de toutes servitudes d'utilités publiques, d'allées piétonnières, d'espaces terrains pour fin de parc ou de tout autre terrain voué à la conservation environnementale, suite à l'acceptation avec réserve des travaux pour le développement domiciliaire.

Que la municipalité d'Hébertville s'engage à entretenir les ouvrages de gestion des eaux pluviales et à tenir un registre d'exploitation et d'entretien de ces ouvrages.

### **3.3 ADJUDICATION DU CONTRAT POUR L'ACQUISITION D'UN CAMION MUNICIPAL**

**7917-2024**

Considérant la publication d'un appel d'offres sur invitation pour l'acquisition d'un camion pour remplacer celui volé en août 2023;

Considérant qu'à la date limite de réception des offres, soit le 18 janvier 2024 à 11h00, une (1) enveloppe fut déposée;

Considérant la soumission déposée par l'entreprise Alma Ford inc.;

Il est proposé par M. Régis Lemay, conseiller, appuyé par M. Dave Simard, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accepter la soumission déposée par Alma Ford inc. au montant de 79 184,43 \$ taxes incluses pour l'acquisition d'un camion en remplacement de celui volé.

De défrayer le montant de cet achat à même le remboursement effectué par la compagnie d'assurance de la Municipalité à même le règlement d'assurance pour ce sinistre.

### **3.4 EMBELLISSEMENT DE LA MUNICIPALITÉ - BACS À FLEURS**

**7918-2024**

Considérant le désir de la Municipalité d'embellir ses rues;

Considérant la soumission #2 des Jardins chez Bettez du 22 janvier 2024 au montant de 5 707,93 \$ taxes incluses pour l'installation des bacs à fleurs;

Considérant les sommes disponibles au budget 2024;

Il est proposé par Mme Caroline Gagnon, conseillère, appuyé par Mme Myriam Gaudreault, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accepter la soumission #2 des Jardins chez Bettez du 22 janvier 2024 au montant de 5 707,93 \$ pour l'installation des bacs à fleurs dans les rues de la Municipalité.

### **3.5 ADOPTION DES JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE**

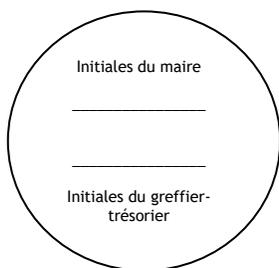
**7919-2024**

Considérant que les décideurs et élus du Saguenay-Lac-Saint-Jean ont placé, depuis 1996, la prévention de l'abandon scolaire au cœur des priorités régionales de développement puisque cette problématique est étroitement liée à d'autres enjeux, dont l'image régionale, le bilan migratoire et, plus que jamais, la relève et la qualification de la main-d'œuvre, la lutte à la pauvreté et la santé publique;

Considérant que le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie du Saguenay-Lac-Saint-Jean, lesquels sont évolués à plusieurs dizaines de millions de dollars annuellement, impacts étant par ailleurs estimés à plus de 1,9 milliard de dollars, aussi annuellement, à l'échelle du Québec;

Considérant que les jeunes du Saguenay-Lac-Saint-Jean sont parmi les plus persévérants au Québec et que, malgré cette position enviable de la région, ce sont encore 10,0 % de ses jeunes qui ont décroché avant d'avoir obtenu un diplôme d'études secondaires en 2019-2020 (12,7 % pour les garçons et 7,5 % pour les filles);

Considérant que les conséquences du décrochage scolaire sont lourdes pour les individus.



Un décrocheur :

- Gagne 15 000 \$ de moins, annuellement, qu'un diplômé, soit environ 439 000 \$ durant toute la durée de sa vie active;
- Vit sept ans de moins qu'un diplômé;
- A deux fois plus de risques de recourir au chômage;
- Court 1,7 fois plus de risques de faire partie de la population carcérale;
- Court 1,7 fois plus de risques de connaître des épisodes de dépression;

Considérant que les répercussions du décrochage scolaire se font sentir dans notre société, sur :

- La participation à la vie citoyenne (votation, bénévolat, don de sang); Les taxes et impôts perçus en moins;
- Les coûts en matière de santé et de sécurité publique;

Considérant qu'il est moins onéreux d'agir en prévention, entre 10 000 \$ et 20 000 \$ par décrocheur potentiel plutôt que 120 000 \$ par décrocheur;

Considérant que le travail du CRÉPAS et des acteurs mobilisés pour la réussite des jeunes permet à la région d'économiser 25 millions de dollars annuellement en coûts sociaux;

Considérant que plusieurs élèves accusent un retard scolaire, notamment en raison de la pandémie de COVID-19, retard qui risque d'entraîner une augmentation du taux de décrochage scolaire à un moment où notre tissu social et notre économie sont fragilisés;

Considérant que la prévention du décrochage scolaire n'est pas une problématique concernant exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement, et ce, depuis la petite enfance jusqu'à l'obtention, par le jeune, d'un diplôme qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement;

Considérant que le CRÉ PAS organise, du 12 au 16 février 2024, de concert avec le Réseau québécois pour la réussite éducative, la 17e édition des Journées de la persévérance scolaire au Saguenay Lac-Saint-Jean (les JPS sont nées il y a 20 ans au Québec, en Montérégie) sous le thème « Pour leur futur, persévérer se conjugue toujours au présent. » et que celles-ci se veulent un temps fort dans l'année pour témoigner de la mobilisation régionale autour de la prévention de l'abandon scolaire;

Considérant que les Journées de la persévérance scolaire se tiendront à nouveau cette année simultanément dans toutes les régions du Québec et qu'un nombre important de municipalités appuieront elles aussi cet événement ponctué de centaines d'activités dans les différentes communautés du Saguenay-Lac-Saint-Jean;

Il est proposé par M. Dave Simard, conseiller, appuyé par Mme Myriam Gaudreault, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De déclarer les 12, 13, 14, 15 et 16 février 2024 comme étant les Journées de la persévérance scolaire dans la municipalité d'Hébertville.

D'appuyer le Conseil régional de prévention de l'abandon scolaire (CRÉPAS) et l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage dont les acteurs des milieux de l'éducation, de la politique, du développement régional, de la santé, de la recherche, du communautaire, de la petite enfance, des médias et des affaires afin de faire du Saguenay-Lac-Saint-Jean une région qui valorise l'éducation comme véritable levier de développement de ses communautés.

D'encourager et de générer des gestes d'encouragement, de reconnaissance et de valorisation des jeunes de manière à leur insuffler un sentiment de fierté au regard de leurs réalisations et à contribuer à les motiver, à leur donner un élan pour terminer leur parcours scolaire.

De faire parvenir copie de cette résolution au CRÉPAS, à l'attention de madame Anne-Lise Minier, coordonnatrice des communications et responsable des JPS pour la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

### **3.6 DEMANDE DES FONDATIONS HOSPITALIÈRES RÉGIONALES**



Considérant que les fondations hospitalières du CIUSSS Saguenay Lac-Saint-Jean récidivent à nouveau en 2024 avec une activité de sollicitation routière à grande échelle;

Considérant que la fondation de l'Hôtel Dieu d'Alma désire tenir cette activité sur le territoire de la municipalité d'Hébertville le jeudi 26 septembre 2024 de 6h00 à 9h00;

Considérant que la fondation sollicite également un support en termes de logistique (dossards, cônes et autres éléments de sécurité);

Considérant que les sommes recueillies permettent à la fondation de réaliser des investissements au niveau des équipements médicaux;

Il est proposé par Mme Caroline Gagnon, conseillère, appuyé par M. Régis Lemay, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser la fondation de l'Hôtel Dieu d'Alma à tenir une activité de sollicitation routière sur le territoire municipal le 26 septembre 2024 de 6h00 à 9h00.

De supporter l'organisme dans la planification et l'organisation de l'activité par le prêt de matériel de sécurité.

**7921-2024**

### **3.7 BLOCUS FORESTIER AU KILOMÈTRE 59 DU CHEMIN DOMTAR**

Considérant que pendant plusieurs mois un blocus forestier a été tenu par des individus au kilomètre 59 du chemin Domtar au nord du Lac-Saint-Jean;

Considérant que des blocus forestiers ont également été mis en place aux kilomètres 8 et 11 du chemin Caribou dans le secteur de Dolbeau-Mistassini et au kilomètre 3 du chemin R0206 à Girardville;

Considérant que d'autres régions forestières ont vu des blocus forestiers être mis en place sur leur territoire au cours de la dernière année;

Considérant que ces blocus mettent en péril l'économie des communautés forestières en empêchant le transport de bois, causent des dommages aux infrastructures collectives et compromettent la sécurité des villégiateurs et des travailleurs forestiers en entravant la libre circulation;

Considérant qu'à part le gouvernement, nul ne peut fermer, bloquer ou empêcher la circulation sur un chemin situé en territoire public québécois;

Considérant que plusieurs mois de démarches juridiques auront été nécessaires afin que l'État réussisse à faire lever certains blocus forestiers;

Il est proposé par M. Régis Lemay, conseiller, appuyé par Mme Caroline Gagnon, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De demander au Gouvernement de prendre des mesures afin d'empêcher la mise en place de blocus forestiers sur le territoire public québécois et procéder rapidement au démantèlement de ceux existants sur le territoire public québécois.

## **4. DONS - SUBVENTIONS - INVITATIONS**

**7922-2024**

### **4.1 CHEVALIERS DE COLOMB - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE**

Il est proposé par Mme Myriam Gaudreault, conseillère, appuyé par Mme Caroline Gagnon, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accorder un montant de 200 \$ aux Chevaliers de Colomb d'Hébertville dans le cadre de leur Carnaval annuel qui aura lieu du 18 au 24 février 2024.

### **4.2 FONDATION DI TSA DU SAGUENAY LAC-SAINT-JEAN - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE**

**7923-2024**

Il est proposé par Mme Myriam Gaudreault, conseillère, appuyé par Mme



Caroline Gagnon, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accorder un montant de 100 \$ à la fondation DI TSA dans le cadre de la Semaine québécoise de la déficience intellectuelle, qui aura lieu du 17 au 23 mars 2024. La Fondation DI TSA finance des projets permettant aux personnes ayant une déficience intellectuelle (DI) ou un trouble du spectre de l'autisme (TSA) de participer pleinement à la collectivité, de développer leur autonomie, de favoriser leur bien-être et leur qualité de vie, malgré les limitations liées à leur diagnostic.

#### **4.3 SOCIÉTÉ ALZHEIMER SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN - RENOUVELLEMENT DE LA CARTE DE MEMBRE 2024**

**7924-2024**

Considérant que l'organisme sollicite la Municipalité à renouveler la carte de membre pour 2024 et que le coût de cette carte est de 20 \$.

Il est proposé par Mme Myriam Gaudreault, conseillère, appuyé par Mme Caroline Gagnon, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De renouveler la carte de membre pour un montant de 20 \$.

#### **5. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question soulevée.

#### **6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

M. Régis Lemay, conseiller propose de lever l'assemblée, à 19h12.

---

MARC RICHARD  
MAIRE

---

SYLVAIN LEMAY  
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER